CAPD du 3 juin reportée
Ineat-exeat,
liste d'aptitude PE,
accès à la hors classe

GFEN
rencontre du GFEN , le 2 juin :
" pour que la maternelle fasse école" avec Christophe Joigneaux .
Voir le site du GFEN
http://gfenlyonnais.free.fr/site_gfenlyonnais/Actualite/Rencontres_2010.pdf

Soirée débat
organisée par le SNUipp, la FCPE et la Mairie du 3ème
Les rythmes scolaires
Mardi 22 juin 19h - 21h
à la Mairie du 3ème
Avec Marie-Jo Challamel
chargée de recherche INSERM
spécialiste du sommeil de l'enfant.

Meeting à Lyon
retraites : 60 ans à taux plein
Jeudi 10 juin à 19h
Salle de la Mutualité,
place A. Jutard (Lyon 3)
Appel à signer :
http://www.exigences-citoyennes-retraites.net

snuipp rhône informations

n° 28 - 28/05/2010
prix : 0,15 €

Vaulx en Velin / Décines
Grève mardi 8 juin
Mobilisation sur les RASED
voir page 2

Réunion : quelle retraite ?
enjeux, perspectives et débat
mercredi 2 juin de 13 h à 15 h
à la Bourse du Travail - Salle E
Tous les enseignants du Rhône sont invités
Garde d'enfants assurée

Document d'orientation du gouvernement consultable sur le site du SNUipp :
http://69.snuipp.fr/IMG/pdf/docgouvretraite.pdf

Conseil syndical du SNUipp
mercredi 9 juin de 13h à 15h
à la Bourse du Travail
(Salles C et E)
Chaque syndiqué peut participer à cette instance de décision du syndicat.

Ordre du jour :
- *Bilan du congrès départemental*
- *Suites du 27 mai : quelles actions à la rentrée ?*
- *RASED à Vaulx en Velin*
- *Fonctionnement de la section en 2010-2011*

Une garde d'enfants est prévue, merci de nous informer de vos besoins.

édito

Mobilisés !
Nos observateurs et vedettes médiatiques l'avaient prévu : la journée du 27 mai allait sonner le glas de la lutte contre la "reforme" Sarkozy/Fillon (encore lui !). Sauf que la mobilisation n'a pas faibli : 16 000 manifestants à Lyon, 1 million partout en France.
Les enquêtes d' opinion le montrent également : les salariés ne sont pas dupes et craignent à juste titre une nouvelle baisse des pensions.
L'objectif unique de nos dirigeants est là en effet, même si les annonces gouvernementales utilisent de grossiers arguments démographiques, financiers ou faussement solidaires.
Il faut donc maintenir cette salutaire pression.
Les arguments que portent le SNUIPP et la FSU ne sont pas des projets de doux rêveurs.
Oui, il est possible et souhaitable de partir à la retraite à 60 ans.
Oui une retraite décente pour tous les salariés est finançable pour peu qu'une volonté politique impose la solidarité...
Le défaitisme ambiant -habilement distillé par un gouvernement aidé par la quasi totalité des médias nationaux- peut être repoussé par une journée telle que celle du 27 mai et par la démonstration que nos propositions sont les plus justes parce que solidaires et réalisables.
Continuons à les porter ensemble le 2 juin (à la Bourse du Travail - voir encadré ci-contre) et au meeting du 10 juin !

Bernard Bagaggia
Secrétaire départemental adjoint

Bulletin d'information des syndiqué(e)s de la section du Rhône du SNUipp.FSU
12 rue de la Tourette, 69001 Lyon tél : 04 78 27 41 50 fax : 04 78 30 06 62 Courriel : snu69@snuipp.fr

Mobilisation sur les RASED : tous en grève le 8 juin

La négociation préalable avec l'Inspectrice d'Académie n'a rien donné. Elle refuse toujours de maintenir les trois postes RASED supprimés sur les 2 circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Décines. Le discours qu'elle a tenu lors de la négociation est consternant : logique comptable, absence complète de respect du travail des RASED, confusion complète avec des dispositifs d'aide aux élèves. Le SNUipp appelle donc tous les collègues à se mettre en grève pour rappeler à l'IA quelques évidences :

- Ces postes RASED sont nécessaires à la réussite des élèves les plus fragiles. Ils permettent de proposer des solutions quand il n'y en a plus en classe.
- Ils ne peuvent pas être remplacés par de l'aide personnalisée qui ne s'adresse pas aux mêmes élèves, ou des enseignants surnuméraires qui n'ont pas la même formation que les personnels RASED pour traiter la grande difficulté.
- Les enseignants de Vaulx-enVelin et de Décines sont solidaires avec leurs collègues des autres circonscriptions. Ils demandent bien la création de 3 postes RASED et non le redéploiement de postes des autres circonscriptions.
- Les postes RASED sont en nombre insuffisant dans toutes les circonscriptions, y compris celles de Vaulx en Velin et de Décines. L'idée que ces deux villes sont "surdotées" est ridicule. Les RASED n'interviennent pratiquement plus en maternelle, ni en cycle 3. Avec 3 postes en moins et plus d'élèves, la prise en charge de la grande difficulté scolaire sera encore dégradée.

Le SNUipp ne comprend pas cette situation de blocage. L'Inspectrice d'Académie peut créer 3 postes RASED supplémentaires. Elle porte l'entière responsabilité d'une grève qui aurait pu être évitée.

Mosart

L'application Mosart devrait être utilisée pour la 1ère fois, suite à la grève du 27 mai.
Cette application permettra l'élaboration d'un fichier informatisé des enseignants grévistes. (Rappelons que la loi pourtant très contestable concernant la déclaration de grève indique très clairement que celle-ci ne peut être utilisée à d'autres fins).
Il s'agit donc là d'une atteinte sans précédent au droit syndical aussi inacceptable que dangereuse.
Le SNUipp appelle donc tous les collègues à faire respecter leurs droits en demandant à l'IA d'effacer toute donnée personnelle y compris nom et prénom de cette application, conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Vous trouverez sur notre site, un modèle de courrier à l'Inspectrice d'Académie.
Parallèlement, le SNUipp nationalement comme départementalement s'adresse au ministère et à l'IA pour demander la suspension immédiate de ce traitement informatisé.
En conséquence, il est donc urgent d'attendre avant de remplir toute enquête ...
http://69.snuipp.fr/spip.php?article765

Retraite-moi correctement

Fonctionnaires et régime général : il est faux, voire malhonnête, de comparer... Pourtant, le plan médiatico-communicationnel du gouvernement vise bien à semer le trouble en montant les uns contre les autres. Si comparaison il doit y avoir, il faut alors regarder les taux de remplacement effectifs. A cet égard, les situations sont assez proches : public et privé, tous les salariés voient leur situation considérablement dégradée par les réformes successives.

Génération	1930	1938	1955
Année de liquidation	1990	1998	2015
Salarié non cadre secteur privé	84%	81.5%	66.5%
Cadre du privé		55%	42.5%
Fonctionnaire	77%	81%	61%

Par ailleurs, l'intérêt de comparer n'est-il pas de vérifier que des objectifs communs sont atteints... en étendant, le cas échéant, les dispositions favorables à tous les régimes ? Naturellement, les comparaisons gouvernementales n'ont pour seul objectif que de tirer toutes les situations vers le bas.

1- L'exemple le plus criant est la base de calcul des taux de pension : sur les 6 derniers mois chez les fonctionnaires, sur les 25 meilleures années dans le régime général. Grossière et malhonnête ficelle : les fonctionnaires partent de rémunérations basses et atteignent un salaire moins indécent en fin de carrière... alors que dans le privé, les meilleurs salaires sont obtenus en cours de carrière et sont rarement les derniers. Les salariés du privé ont donc tout à perdre d'un calcul basé sur les 6 derniers mois, qui sont souvent malheureusement chômés, et l'alignement sur les 25 dernières années, ferait s'effondrer la pension des fonctionnaires.

2- Autre mensonge en vogue : le taux maximum pour les fonctionnaires est de 75%, celui du régime général de 50% sauf que peu de fonctionnaires arrivent désormais à toucher une pension pleine, contrairement au privé. De plus, les salariés du privé ont pratiquement tous une complémentaire obligatoire financée par l'employeur !

3- "Les fonctionnaires partent en retraite à 59,4 ans tandis que cet âge est de 61,5 ans pour les salariés du privé". **Faux**, car il s'agit des âges de liquidation de la pension. Dans la Fonction publique, on travaille jusqu'à la retraite. Pour le régime général, il y a souvent des périodes de chômage ou d'inactivité juste avant la retraite. En moyenne, les salariés du secteur privé cessent leur activité à 58,8 ans.

4- "Les avantages familiaux sont plus avantageux dans la Fonction publique". **Faux encore.**

Dans le code des pensions, un enfant né avant 2004 apporte à la mère, sous certaines conditions, une année de bonification et aucune compensation des interruptions n'est prévue. Pour un enfant né à partir de 2004, c'est seulement l'interruption ou la réduction de l'activité qui est compensée. Pour celles qui poursuivent leur activité, ce sera seulement une décote réduite de 6 mois. Pour le régime général, la durée d'assurance est majorée de 2 ans pour les enfants nés avant 2010 ou bien le congé parental est compensé. A partir de 2010, les 2 ans sont conservés mais une des deux années peut être attribuée au père, selon le choix des parents.
Ainsi au régime général, la majoration de durée d'assurance améliore les pensions des mères de 25% (2007). Dans la Fonction publique, la majoration du fait des bonifications pour enfant améliore les pensions de 6,1%.
On continue les comparaisons ?

Sommaire

page 1
Edito
Réunion sur les retraites
Conseil syndical

page 2
Mobilisation sur les RASED
Mosart
Retraite-moi correctement

Actualités, mouvement, carte scolaire, promotions, ... toutes les infos sur internet

http://69.snuipp.fr

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :
Bernard BAGAGGIA
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Caroline KOMORN
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Delphine MORAND-DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Informations
Bulletin hebdomadaire d'information du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON cedex 04
Tél : 04 78 27 41 50
snu69@snuipp.fr
Imprimé par l'association École libérée
Directeur de publication : Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires